



Que faire maintenant? Examen du nombre de psychologues au Canada par province et territoire, 2017-2023

Une introduction aux politiques | Décembre 2025



À propos de la SCP

La Société canadienne de psychologie est le porte-parole national de la science, la pratique et l'enseignement de la psychologie au Canada et se voue à la promotion de la santé et du bien-être des Canadiens. La SCP est la plus importante association de psychologues du Canada et représente les psychologues en pratique publique et privée, les professeurs d'université et les chercheurs universitaires, ainsi que les étudiants. Les psychologues constituent le plus grand groupe de fournisseurs de soins de santé mentale spécialisés et réglementés, ce qui fait de notre profession une ressource indispensable pour la prestation de soins psychologiques aux Canadiens qui en ont besoin.

Vision

La SCP envisage une société qui valorise et applique la psychologie scientifique au bénéfice des personnes, des collectivités, des organisations et des peuples.

Mission

Nous servirons le public et les membres de la SCP en faisant progresser la psychologie scientifique, la pratique et l'enseignement de la psychologie au moyen de la recherche, la défense des intérêts et la collaboration.

Pour en savoir plus, visitez notre site Web à cpa.ca/fr



Résumé

En janvier 2025, l’Institut canadien d’information sur la santé (ICIS) a publié son dénombrement de 30 groupes de prestataires de soins de santé dans sa publication intitulée *La main-d’œuvre de la santé au Canada, 2019 à 2023*. Les données présentées ici proviennent de la base de données sur la main-d’œuvre en santé de l’ICIS et englobent tous les membres actifs inscrits auprès d’un organisme de réglementation qui étaient autorisés à exercer leur profession au cours de l’année étudiée (y compris ceux qui étaient employés et ceux qui ne l’étaient pas au moment de leur inscription). Pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthode de collecte de données utilisée, veuillez consulter le document de l’ICIS *La main-d’œuvre de la santé au Canada, 2019 à 2023 – Notes méthodologiques*. Afin d’étendre l’analyse chronologique, les données de 2017-2018 tirées de la publication de l’ICIS intitulée *Main-d’œuvre de la santé : Dispensateurs de soins de santé* ont été prises en compte.

Compte tenu de l’importance croissante accordée à l’accès aux services de soins de santé mentale et au rôle de la psychologie, le rapport fournit des statistiques sommaires agrégées (c.-à-d. nationales), suivies d’analyses provinciales et territoriales plus détaillées (voir les tableaux statistiques à l’annexe A).

Il en ressort plusieurs conclusions générales pertinentes pour la psychologie :

- Nombre total de psychologues au Canada (2023) : **21 337**
- Nombre de psychologues pour 100 000 habitants au Canada (2023) : **53,3**
- Pourcentage de psychologues âgés de 60 ans et plus au Canada (2023) : **26,3 %**
- Nombre le plus élevé de psychologues pour 100 000 habitants, à l’exclusion des territoires (2023) : **103,3 (Alberta)**
- Nombre le plus faible de psychologues pour 100 000 habitants, à l’exclusion des territoires (2023) : **21,7 (Manitoba)**
- Proportion la plus élevée de femmes, par province ou territoire, à l’exclusion des territoires (2023) : **81,3 % (Alberta)**

- Proportion la plus élevée d’hommes, par province ou territoire, à l’exclusion des territoires (2023) : **31,2 % (Î.-P.-É.)**
- Pourcentage le plus élevé de psychologues âgés de 60 ans et plus, à l’exclusion des territoires (2023) : **39,2 % (Colombie-Britannique)**
- Pourcentage le plus faible de psychologues de moins de 30 ans, à l’exclusion des territoires (2023) : **0,1 % (Colombie-Britannique)**

“ Les principales différences entre les psychologues et les autres professionnels de la santé mentale résident dans leur champ de pratique et leur expertise. ”

Deux étapes complémentaires doivent être envisagées pour aller de l’avant, et la SCP les soutient pleinement :

1. Nous avons besoin de meilleures données pour comprendre l’effectif actuel des psychologues au Canada et ce que nous pouvons faire pour nous assurer que les Canadiens ont accès en temps opportun à des services psychologiques, quand et où ils en ont besoin. Par exemple, combien travaillent dans le système de santé financé par l’État, sont des psychologues scolaires ou travaillent en cabinet privé? La SCP appuie fortement la collaboration avec le gouvernement fédéral et d’autres organismes fédéraux comme l’Institut canadien d’information sur la santé, Personnel de la santé Canada et Statistique Canada afin d’élaborer et de constituer des ensembles de données plus solides qui font état de l’offre actuelle de psychologues dont la population canadienne a besoin et d’élaborer des modèles qui peuvent prédire l’offre future.
2. Il existe des possibilités de partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour investir dans les infrastructures nécessaires à la formation d’un nombre grandissant de psychologues grâce à un *modèle d’écoles professionnelles de psychologie*. Dans le cadre de ce processus et en reconnaissant pleinement que la prestation des services de soins de santé financés par l’État est une responsabilité provinciale et territoriale (à l’exception des populations définies par le gouvernement fédéral), il est essentiel que les associations provinciales et territoriales de psychologues et leurs organismes de réglementation respectifs participent pleinement aux discussions.

Contexte politique – Accroître l'offre de psychologues pour répondre à la demande croissante

Tandis que les gouvernements accordent une importance croissante aux investissements dans les services de santé mentale financés par l'État, notamment les services psychologiques, et à l'élargissement de l'accès à ces services, le débat se tourne rapidement vers *la capacité actuelle des psychologues à répondre à la demande croissante de soins et les moyens d'augmenter le nombre de psychologues praticiens au Canada*^{1,2}. C'est dans ce contexte que la récente publication de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) peut fournir une base statistique sur laquelle s'appuyer.

Bien que les données figurant dans le présent rapport soient présentées à l'échelle nationale, provinciale et territoriale, elles peuvent servir à déterminer où nous en sommes actuellement en ce qui concerne le nombre total de psychologues, ainsi que leur répartition par âge et par sexe. Cela dit, une analyse supplémentaire est nécessaire pour établir des projections relatives à l'offre future de psychologues au pays. Cette analyse pourrait s'appuyer sur le récent rapport publié par Santé Canada intitulé *Les soins offerts aux Canadiens : l'avenir de l'effectif en santé au Canada*³. Parallèlement, le nouvel organisme indépendant créé avec le soutien de l'ICIS – Effectif de la santé Canada – a la possibilité de recueillir des informations plus détaillées sur l'offre de psychologues, leur composition et leur répartition dans toutes les régions du pays, ainsi que sur le nombre actuel de postes vacants dans le secteur public, ce qui permettrait de renforcer la planification globale des effectifs de la profession et des systèmes de santé mentale à l'échelle nationale.

Bien que la Société canadienne de psychologie n'ait pas encore déterminé le nombre approprié de psychologues pour 100 000 habitants, nous tenons à souligner qu'il existe un écart important entre la situation actuelle et la situation souhaitable en ce qui concerne la capacité des experts en santé mentale à diagnostiquer et à traiter les problèmes de santé mentale dans le cadre du système public de santé.

Nous avons l'occasion de réfléchir de manière plus novatrice à la façon de déployer les ressources actuelles en professionnels de la santé mentale, y compris en psychologie, et d'augmenter leur nombre afin d'améliorer l'accès en temps opportun aux soins de santé mentale dans notre système public de santé.

À titre d'information, on estime qu'environ 15 % des psychologues, soit 8,0 pour 100 000 habitants, fournissent des soins de santé mentale dans le cadre de notre système de santé subventionné par l'État, les 85 % restants exerçant en cabinet privé⁴. En revanche, en 2019, on comptait 13,1 psychiatres pour 100 000 habitants⁵, sachant que l'Association des psychiatres du Canada recommande 15,2 psychiatres agréés et 11,9 psychiatres cliniciens pour 100 000 habitants⁶.

Dans le cas de la psychologie, à titre d'information seulement, si le Canada adoptait le taux recommandé de 16,7 psychologues pour 100 000 habitants⁷, il faudrait environ doubler le nombre de psychologues du secteur public, qui passerait de **3 201** à **6 682**, pour répondre à la demande actuelle. De plus, la question de l'offre, de la composition (p. ex., domaine de spécialisation – enfants et adolescents, adultes, gériatrie, médico-légal, etc.) et de la répartition à l'échelle nationale (p. ex., régions rurales par opposition à régions urbaines) devrait être

dûment prise en compte en fonction des besoins. Le nombre de psychologues devrait également être à l'image de la diversité de la population canadienne.

Deux rapports récents de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard soulignent l'écart croissant entre l'offre actuelle et la demande croissante d'accès à des psychologues praticiens. Dans le premier rapport, 61 % des postes actuels de psychologues praticiens au sein du système de soins de santé financé par l'État sont vacants⁸. Dans le deuxième, l'Île-du-Prince-Édouard estime qu'il faudrait embaucher entre 10 et 35 psychologues à temps plein entre 2022-2023 et 2031-2032⁹.

Ces chiffres sont encore plus convaincants si l'on considère qu'environ 6,5 millions de Canadiens n'ont pas accès à un médecin de famille¹⁰, et on prévoit actuellement qu'il faudra près de 23 000 médecins de famille (soit une augmentation de 49 % par rapport aux effectifs actuels)¹¹. Un récent sondage auprès des médecins nous révèle que 65 % des médecins de première ligne estiment qu'une meilleure intégration des soins primaires avec les hôpitaux, les services de santé mentale et les services sociaux communautaires est la priorité absolue pour améliorer la qualité des soins et l'accès des patients. On note dans le rapport que 62 % des médecins de première ligne (de 33 % à l'I.-P.-É. à 69 % en Alberta) estimaient être bien préparés sur le plan des compétences et de l'expérience pour prendre en charge les patients atteints de troubles mentaux (p. ex., anxiété ou dépression légère à modérée). En ce qui concerne la *consommation de substances psychoactives*, le pourcentage national est de 19 %, allant de 12 % au Québec à 28 % en Saskatchewan¹².

Compte tenu des besoins des Canadiens en matière de santé mentale et de la volonté croissante des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'en faire davantage, nous avons l'occasion de réfléchir de manière plus novatrice à la façon de déployer les ressources actuelles en professionnels de la santé mentale, y compris en psychologie, et d'augmenter leur nombre afin d'améliorer l'accès en temps opportun aux soins de santé mentale dans notre système public de santé.

Plus précisément, on observe des pratiques prometteuses dans lesquelles la psychologie peut jouer un rôle important pour élargir l'accès à des soins de santé mentale fondés sur des données probantes, notamment la facturation au régime d'assurance gouvernementale d'après la formule de la rémunération à l'acte, les modèles de soins (primaires) en équipe et l'importance croissante accordée au recours aux soins virtuels/numériques (p. ex. en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique). De plus, 88 % des Canadiens appuient ou appuient dans une certaine mesure l'amélioration de l'accès aux psychologues par l'intermédiaire du système public de santé, et 83 % pensent que c'est une très bonne ou une bonne idée que les psychologues travaillent en collaboration avec d'autres professionnels de la santé, comme les médecins de famille dans les équipes de soins primaires¹⁴. Récemment, le débat national sur l'importance de la reconnaissance mutuelle des titres de compétences au-delà des frontières provinciales et territoriales s'est intensifié^{15,16}.

“

La SCP estime qu'il est temps de repenser la structure dans laquelle le Canada forme et produit des psychologues agréés. Créer des écoles de psychologie professionnelles – à l'instar des écoles de médecine, de sciences infirmières et de dentisterie – peuvent contribuer de manière substantielle à accélérer l'offre de psychologues afin de répondre à la demande croissante du public en matière de soins de santé mentale, sans pour autant sacrifier l'étendue et la profondeur de la formation requise pour devenir psychologue.

”

La Société canadienne de psychologie (SCP) estime que de nombreux Canadiens ont des besoins complexes qui nécessitent, pour être satisfaits de façon optimale, les services de psychologues qui ont l'expertise nécessaire pour effectuer des évaluations complètes afin d'établir un diagnostic de trouble mental, fournir des traitements fondés sur des données probantes pour soigner les troubles mentaux, élaborer et évaluer des programmes de traitement, et offrir des services de consultation ou de supervision à d'autres prestataires de soins de santé mentale au sein des équipes de soins. À part les médecins, les psychologues sont les seuls professionnels de la santé mentale agréés qui peuvent *diagnostiquer* et traiter les problèmes de santé mentale. Le tableau 1 présente une comparaison directe des champs d'activité de ces praticiens.

Tableau 1 – Résumé du champ de pratique, par profession

Domaine d'exercice ou de compétence	Psychiatres	Psychologues	Conseillers, psychothérapeutes et travailleurs sociaux
Formuler/communiquer un diagnostic	Oui	Oui	Non
Faire passer et interpréter des tests psychologiques	Non	Oui	Non
Fournir une psychothérapie	Oui/Non	Oui	Oui/Non
Offrir du counseling ou d'autres formes de traitement psychologique	Oui	Oui	Oui
Prescrire des médicaments	Oui	Non	Non
Évaluation de programme	Non	Oui	Non
Élaborer des plans de traitement	Oui	Oui	Oui/Non
Profession réglementée	Oui	Oui	Oui/Non

Les principales différences entre les psychologues et les autres professionnels de la santé mentale résident dans leur champ de pratique et leur expertise. Les psychologues sont formés non seulement pour fournir des services (p. ex., psychothérapie, thérapie familiale), mais aussi pour réaliser des évaluations, établir des diagnostics différentiels, planifier et évaluer des traitements, offrir des consultations, effectuer de la supervision et mener des recherches.

Nous savons également que les effectifs de la santé au Canada sont actuellement confrontés à des défis croissants en matière d'offre de main-d'œuvre, y compris de psychologues. Les besoins actuels et prévus de la population en ce qui concerne la santé mentale – qui restent supérieurs aux taux de prévalence d'avant la COVID^{17,18} – et le consensus croissant en faveur d'un investissement des gouvernements et d'une augmentation du nombre d'équipes de soins primaires devraient inciter le Canada à augmenter son offre de psychologues agréés¹⁹.

À l'heure actuelle, les programmes universitaires de psychologie professionnelle, qui forment jusqu'à 10 doctorants à la fois dans une spécialité, n'auront pas l'effet escompté d'accélérer le nombre de psychologues agréés mis à la disposition du public, en particulier dans un contexte où les programmes de formation de doctorat agréés canadiens produisent environ 350 diplômés par année²⁰.

La SCP estime qu'il est temps de repenser la structure dans laquelle le Canada forme et produit des psychologues agréés. Créer des écoles de psychologie professionnelles – à l'instar des écoles de médecine, de sciences infirmières et de dentisterie – fondées sur un modèle de doctorat professionnel en psychologie (ou D. Psy.) avec des classes plus nombreuses et une durée d'études plus courte (cinq ans contre sept ans après le baccalauréat), peuvent contribuer de manière substantielle à accélérer l'offre de psychologues afin de répondre à la demande croissante du public en matière de soins de santé mentale, sans pour autant sacrifier l'étendue et la profondeur de la formation requise pour devenir psychologue. À cette fin, la SCP a élaboré une proposition détaillée visant à accélérer la formation des psychologues praticiens au Canada²¹.

C'est pourquoi la SCP a recommandé « que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les territoires, mette en place un Fonds pour les infrastructures dans le domaine de la santé à durée limitée afin de soutenir la création d'écoles de psychologie au sein des universités financées par l'État »²². Le gouvernement fédéral a déjà investi dans la création d'établissements de formation supplémentaires dans le domaine de la santé (tels que des facultés de médecine, via la *Loi sur la Caisse d'aide à la santé de 1966* et l'*Hospital Construction Grant Program* de 1948), en plus de ses investissements récents dans la création de *Personnel de la santé Canada*.

Plus récemment, la SCP s'est réjouie de constater que le gouvernement fédéral, dans le cadre de son programme électoral de 2025, s'est engagé à investir 4 milliards de dollars dans la construction et la rénovation d'infrastructures de soins de santé communautaires, parmi lesquelles les services de santé mentale ont été explicitement mentionnés comme étant une priorité. Ce financement pourrait jouer un rôle important dans l'augmentation du nombre de psychologues nécessaires pour offrir de meilleurs soins de santé mentale à la population canadienne. En même temps, le gouvernement fédéral s'est également engagé à construire de nouvelles écoles de médecine et à augmenter le nombre de places en résidence²³. La SCP estime que les gouvernements ont une occasion unique de participer activement à l'accélération de la transformation

du système de santé en finançant les infrastructures nécessaires à la formation de psychologues qualifiés. Il est tout aussi important que cette formation soit accessible, en particulier à des populations diverses et méritant l'équité, dont l'accès aux formations supérieures en psychologie peut être limité par des facteurs systémiques.

Selon la SCP, il est essentiel de développer les infrastructures de formation afin d'augmenter notamment le nombre de psychologues exerçant dans le système public de santé du Canada.

Prochaines étapes pour aller de l'avant

Deux étapes complémentaires doivent être envisagées pour aller de l'avant, et la SCP les soutient pleinement :

1. Nous avons besoin de meilleures données pour comprendre l'effectif actuel des psychologues au Canada et ce que nous pouvons faire pour nous assurer que les Canadiens ont accès en temps opportun à des services psychologiques, quand et où ils en ont besoin. Par exemple, combien travaillent dans le système de santé financé par l'État, sont des psychologues scolaires ou travaillent en cabinet privé? La SCP appuie fortement la collaboration avec le gouvernement fédéral et d'autres organismes fédéraux comme l'*Institut canadien d'information sur la santé*, *Personnel de la santé Canada* et *Statistique Canada* afin d'élaborer et de constituer des ensembles de données plus solides qui font état de l'offre actuelle de psychologues dont la population canadienne a besoin et d'élaborer des modèles qui peuvent prédire l'offre future.
2. Il existe des possibilités de partenariat entre les gouvernements fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires pour investir dans les infrastructures nécessaires à la formation d'un nombre grandissant de psychologues grâce à un modèle d'écoles professionnelles de psychologie. Dans le cadre de ce processus et en reconnaissant pleinement que la prestation des services de soins de santé financés par l'État est une responsabilité provinciale et territoriale, il est essentiel que les associations provinciales et territoriales de psychologues et leurs organismes de réglementation respectifs participent pleinement aux discussions.

Annexe A²⁴

Tableau 1 :
Nombre de psychologues
Au Canada, et par province et territoire
2017–2023

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn ²⁵	T.N.-O.	Nt	Canada
2017	250	43	562	362	7 749	3 845	262	501	3 587	1 223	-	71	24	18 749
2018	254	48	601	356	7 760	3 945	264	506	3 725	1 247	-	65	23	18 794
2019	281	55	624	364	7 728	4 001	266	515	3 928	1 252	1	63	26	19 103
2020	244	55	650	364	7 895	4 107	288	511	4 143	1 261	1	-	30	19 548
2021	242	58	688	399	7 895	4 242	280	-	4 348	1 303	1	88	-	19 543
2022	272	70	701	399	7 979	4 266	290	543	4 584	1 453	2	88	36	20 681
2023	237	77	731	379	8 098	4 455	316	565	4 849	1 493	1	102	35	21 337

Tableau 2 :
Nombre de psychologues pour 100 000 habitants
Au Canada, et par province et territoire
2017–2023

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt	Canada
2017	47,3	28,6	59,1	47,2	93,4	27,3	19,6	43,5	84,5	25,1	-	158,0	63,9	50,5
2018	48,3	31,3	62,6	46,2	92,5	27,5	19,5	43,5	86,5	25,0	-	145,9	59,9	50,7
2019	53,3	35,3	63,9	46,8	91,1	27,5	19,4	44,2	90,2	24,5	2,4	141,8	66,9	50,8
2020	46,3	34,5	65,7	46,5	92,3	27,8	20,9	43,8	94,0	24,4	2,4	-	76,0	51,4
2021	45,9	35,8	68,8	50,5	92,1	28,6	20,1	-	98,1	24,9	2,3	197,4	-	50,9
2022	51,2	41,9	68,4	49,3	92,0	28,2	20,5	46,1	101,6	27,1	4,6	196,9	88,9	53,1
2023	44,0	44,3	69,0	45,4	91,2	28,5	21,7	46,7	103,3	27,1	2,2	226,8	86,1	53,3

Tableau 3 :
% de psychologues de sexe féminin
Au Canada, et par province et territoire
2017–2023

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn ²⁵	T.N.-O.	Nt	Canada
2017	73,6	65,1	79,5	-	76,5	72,1	-	74,5	77,8	65,3	-	-	37,3	-
2018	74,8	64,6	79,2	-	76,9	73,1	62,9	75,7	78,6	66,2	-	-	-	-
2019	75,8	65,5	80,3	-	77,5	73,8	65,4	75,9	79,1	67,0	-	-	-	-
2020	76,6	69,1	78,6	-	78,4	74,8	66,3	76,5	79,8	69,0	-	-	-	-
2021	76,9	65,5	80,2	-	78,4	75,7	66,8	-	80,2	69,9	-	68,2	-	-
2022	76,8	70,0	80,6	72,9	79,0	76,1	67,9	78,1	80,8	70,4	-	64,8	55,6	-
2023	78,1	68,8	80,7	-	79,5	76,5	72,8	77,5	81,3	70,9	-	70,6	57,1	-

“

La Société canadienne de psychologie (SCP) estime que de nombreux Canadiens ont des besoins complexes qui nécessitent, pour être satisfaits de façon optimale, les services de psychologues qui ont l'**expertise nécessaire pour effectuer des évaluations complètes** afin d'établir un diagnostic de trouble mental, **fournir des traitements fondés sur des données probantes** pour soigner les troubles mentaux, **élaborer et évaluer des programmes de traitement**, et **offrir des services de consultation ou de supervision** à d'autres prestataires de soins de santé mentale au sein des équipes de soins.

”

Tableau 4 :
Répartition des psychologues selon l'âge (%)
Au Canada, et par province et territoire
2017–2023

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn ²⁵	T.N.-O.	Nt	Canada
2017														
< 30	-	0	4,8	-	2,1	0,2	-	2,5	-	0,2	-	-	-	-
30-59	-	72,1	78,6	-	74,8	67,9	-	71,4	-	60,7	-	-	-	-
60 et +	-	27,9	16,5	-	23,1	31,9	-	26,1	-	39,2	-	-	-	-
2018														
< 30	-	2,1	4,0	-	3,3	0,4	-	3,9	-	0,2	-	-	-	-
30-59	-	70,8	77,1	-	75,4	68,2	-	72,5	-	61,8	-	-	-	-
60 et +	-	27,1	18,9	-	21,3	31,4	-	23,6	-	38,0	-	-	-	-
2019														
< 30	-	1,8	3,5	-	5,2	0,5	-	2,2	-	0,2	-	-	-	-
30-59	-	74,5	78,3	-	75,6	69,0	-	73,8	-	62,1	-	-	-	-
60 et +	-	23,6	18,1	-	19,2	30,5	-	23,9	-	37,6	-	-	-	-
2020														
< 30	-	3,6	3,9	-	2,6	0,3	0,0	1,8	-	0,1	-	-	-	-
30-59	-	70,9	76,6	-	74,3	69,1	72,8	73,7	-	61,7	-	-	-	-
60 et +	-	25,5	19,5	-	23,1	30,5	27,2	24,5	-	38,2	-	-	-	-
2021														
< 30	-	1,7	3,8	-	2,6	0,4	0,0	-	-	0,2	-	1,1	-	-
30-59	-	70,7	76,6	-	74,3	69,8	72,8	-	-	62,2	-	67,8	-	-
60 et +	-	27,6	19,6	-	23,1	29,8	27,2	-	-	37,7	-	31,0	-	-
2022														
< 30	-	1,4	4,2	2,9	2,6	0,3	0,7	2,3	7,4	0,1	-	0,0	-	-
30-59	-	75,7	77,9	73,9	75,2	71,1	74,5	74,5	77,4	57,5	-	72,7	-	-
60 et +	-	22,9	17,9	23,2	22,3	28,6	24,8	23,2	15,2	42,4	-	27,3	-	-
2023														
< 30	-	1,3	2,8	1,9	2,8	0,3	1,6	1,8	7,5	0,1	-	3,9	-	-
30-59	-	74,0	79,5	73,7	75,4	71,4	74,5	75,3	78,9	60,6	-	66,7	-	-
60 et +	-	24,7	17,7	24,4	21,7	28,3	23,9	22,9	13,6	39,2	-	29,4	-	-

Références

¹ Ces questions de politique ont d'abord été abordées par le *groupe de travail sur l'offre de psychologues au Canada* de la Société canadienne de psychologie (2010), qui a présenté un rapport final contenant neuf recommandations. Bien que le contexte politique ait évolué avec le temps, bon nombre des mêmes questions demeurent sans réponse.

² Société canadienne de psychologie. *CPA Task Force on the Future of Publicly Funded Psychology Services in Canada*. 2013.

³ Le rapport fait le point sur la capacité du Canada à former suffisamment de professionnels de la santé essentiels (c.-à-d. médecins de famille, pharmaciens, infirmières praticiennes, infirmières autorisées, infirmières psychiatriques autorisées, infirmières auxiliaires autorisées, physiothérapeutes et ergothérapeutes) pour répondre aux besoins futurs en matière d'offre et de demande de main-d'œuvre dans le secteur de la santé, en s'appuyant sur les données et les outils pancanadiens actuels, et trouve des solutions pour combler les lacunes. Il convient de noter que la psychologie n'est pas incluse dans le rapport.

⁴ Société canadienne de psychologie. *Des chiffres qui parlent : résultats du sondage de 2023 sur les politiques publiques*. Février 2024. 15 % des répondants ont indiqué qu'ils travaillaient dans un hôpital (9 %), un établissement de soins de santé primaires (3 %) ou un organisme communautaire (3 %).

⁵ Association médicale canadienne. Psychiatrie. Mise à jour de décembre 2019.

⁶ Association des psychiatres du Canada. *Planification des ressources humaines psychiatriques au Canada* (en cours de révision). Mars 2010. L'Association des psychiatres de l'Ontario affirme que la province souffre actuellement d'une pénurie de 200 psychiatres (source : OPA, Ontario needs psychiatrists – Chronic psychiatry shortage contributing to Canada's mental health crisis).

⁷ Sachant que d'autres pays ont déterminé qu'un ratio d'un psychologue pour 5 000 à 6 000 habitants (ou 16,7 à 20 pour 100 000 habitants) est justifié. Source : The Irish Psychologist. How many psychologists do we need? Mars 2021, volume 38, numéro 5. En 2023, la population du Canada était de 40,1 millions (Statistique Canada).

⁸ Deloitte. Health Human Resources Plan. *Department of Health and Community Services Comprehensive Final Interim Report*. Mai 2025.

⁹ Health Intelligence Inc. and Associates. *Provincial Clinical and Preventive Services Planning for Prince Edward Island*. Février 2023.

¹⁰ Journal de l'Association médicale canadienne. *National Survey Highlights Worsening Primary Care Access*. Avril 2023.

¹¹ Santé Canada. *Les soins offerts aux Canadiens : l'avenir de l'effectif en santé au Canada : étude sur l'éducation, la formation et la répartition de l'effectif en santé au Canada*. Janvier 2025, pages 8-9.

¹² Institut canadien d'information sur la santé. *Résultats du Canada : Enquête internationale de 2019 du Fonds du Commonwealth sur les politiques de santé auprès des médecins de soins primaires*. Janvier 2020.

¹³ Société canadienne de psychologie et Conseil des sociétés professionnelles de psychologues. *Nouveaux investissements fédéraux en santé mentale : accélérer l'intégration des services psychologiques dans les soins primaires*. Février 2022. Voir aussi *Innovation en soins primaires : Intégration des services*

de santé mentale dans les soins primaires. Collège des médecins de famille du Canada, Société canadienne de psychologie, Association des psychiatres du Canada. Novembre 2020.

¹⁴ Société canadienne de psychologie et Conseil des sociétés professionnelles de psychologues. *La forte majorité des Canadiens veulent avoir un meilleur accès aux psychologues.* Novembre 2020.

¹⁵ Dans leur communiqué publié le 30 janvier 2025, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Santé ont souligné que « [d]’importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne les engagements pris par les ministres en vue d’améliorer la rétention de la main-d’œuvre en santé et l’offre intérieure; de simplifier la reconnaissance des professionnels de la santé formés à l’étranger; et d’éliminer les obstacles qui entravent la mobilité de la main-d’œuvre. »

¹⁶ Plus récemment, lors de leur rencontre du 17 octobre 2025, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Santé ont déclaré ce qui suit : « [...] les ministres se sont engagés à mettre en œuvre rapidement des solutions et à éliminer les obstacles, telles que la collaboration avec leurs homologues chargés de l’immigration afin d’améliorer les parcours des professionnels de la santé formés à l’étranger, l’accélération de la reconnaissance des titres de compétences étrangers et la collaboration avec les organismes de réglementation canadiens en vue d’adopter des modèles de reconnaissance mutuelle des permis d’exercice, dans le but d’améliorer la mobilité de la main-d’œuvre pour les médecins, les infirmières, et les professionnels de la santé partout au Canada. »

¹⁷ 27 % des Canadiens ont reçu un diagnostic de trouble anxieux, comparativement à 18 % avant la COVID-19. De même, 28 % des Canadiens ont reçu un diagnostic de dépression, comparativement à 21 % avant la COVID-19. Source : Recherche en santé mentale Canada. *Comprendre la santé mentale des Canadiens : Pendant COVID-19 et au-delà : sondage 23.* Mars 2025, page 9.

¹⁸ De 2012 à 2022, le nombre de Canadiens ayant souffert au cours de la dernière année d’un trouble anxieux généralisé a doublé, passant de 2,6 % à 5,2 %; celui ayant souffert d’un épisode dépressif majeur est passé de 4,7 % à 7,6 %; et celui ayant souffert d’un trouble bipolaire est passé de 1,5 % à 2,1 %. Source : Statistique Canada *Troubles mentaux et accès aux soins de santé mentale.* 22 septembre 2023. Toutes les différences sont statistiquement significatives.

¹⁹ Un psychologue agréé est un psychologue qui est autorisé à exercer la psychologie.

²⁰ Société canadienne de psychologie. Bureau d’agrément. Grâce à un financement supplémentaire accordé à des programmes universitaires (comme ceux de l’Université du Manitoba, de l’Université de la Saskatchewan et de l’Université de Regina), ces chiffres commencent à augmenter.

²¹ Société canadienne de psychologie, *If We Build It – They Will Practice... Establishing Schools of Psychology in Canada. A Position Paper* (à venir).

²² Société canadienne de psychologie. Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes lors des consultations prébudgétaires en vue du budget fédéral de 2025. Août 2024.

²³ Parti libéral du Canada. *Un Canada Fort – Le plan de Mark Carney, Unir, Sécuriser, Protéger, Bâtir.* Avril 2025, pages 22-24.

²⁴ Institut canadien d’information sur la santé. La main-d’œuvre de la santé au Canada : 2019 à 2023 et Main-d’œuvre de la santé : Dispensateurs de soins de santé (2017-2018). (-) indique que les données n’étaient pas disponibles.

²⁵ La profession de psychologue est désormais réglementée au Yukon, mais les données relatives à la période 2017 à 2023 ne sont pas disponibles.



SOCIÉTÉ CANADIENNE DE PSYCHOLOGIE
1101 promenade Prince of Wales, bureau 230
Ottawa, ON, K2C 3W7
Courriel : cpta@cpa.ca

Tél : 613-237-2144
Numéro sans frais : 1-888-472-0657

cpa.ca/fr